

L'impact réel du modèle suédois sur les travailleurSEs du sexe

#1

La perspective abolitionniste
en Suède et les méthodes
employées pour faire
taire l'opposition



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

La perspective abolitionniste en Suède et les méthodes employées pour faire taire l'opposition

...on empêche constamment et systématiquement les travailleurSEs du sexe ainsi que les organisations qui luttent pour les droits des travailleurSEs du sexe de s'exprimer dans les débats sur ce que l'on appelle souvent le « modèle suédois »

Introduction

La loi relative à l'achat de services sexuels en Suède, qui criminalise l'achat mais pas la vente de sexe¹, a été introduite en 1999. Depuis l'introduction de la loi, d'autres États ont suivi la Suède et adopté cette législation,² et on a vu de nombreuses campagnes militantes se mettre en place à la fois pour défendre cette loi et pour s'y opposer.

Que ce soit en Suède ou sur la scène internationale, on empêche constamment et systématiquement les travailleurSEs du sexe³ ainsi que les organisations qui luttent pour les droits des travailleurSEs du sexe de s'exprimer dans les débats sur ce que l'on appelle souvent le « modèle suédois ». Le présent document a donc pour objectif d'exposer de façon claire les différentes méthodes utilisées pour réduire au silence les témoignages des travailleurSEs du sexe et ainsi faire taire l'opposition.

La position suédoise quant au travail du sexe justifie l'utilisation de ces méthodes et cela a des effets sur l'approche adoptée par les prestataires de services sociaux et de santé et la manière dont le personnel se comporte avec les travailleurSEs du sexe (ces prestataires de services ainsi que les services qu'ils offrent sont discutés dans le troisième document de cet outil de travail). Cet article voudrait donc examiner et déconstruire cette perspective problématique du travail du sexe qui est utilisée pour justifier le modèle Suédois.

Quelle est l'approche suédoise du travail du sexe ?

La Suède considère que le travail du sexe⁴ est en soi une forme de violence contre les femmes et qu'il est inévitablement et invariablement associé à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation. Il est tenu pour acquis que les clients des travailleurSEs du sexe sont automatiquement des hommes et les travailleurSEs du sexe des femmes victimes. Cet argument découle d'une perspective féministe internationale plus large, appelée « féminisme radical » et « féminisme (néo)abolitionniste » (on trouve diverses variations et combinaisons telles que le « féminisme abolitionniste radical » etc. ; le NSWP utilise la formule « féminisme fondamentaliste » bien que ce terme ne soit pas officiellement utilisé en Suède). Ce que ces militantEs et auteurEs féministes désirent vraiment, c'est l'abolition du travail du sexe qu'elles/ils considèrent comme un fléau social et comme un exemple flagrant de la subordination des femmes au système patriarcal contre lequel elles/ils luttent.

1 On ne parlera pas, dans le cadre de cette loi, de « décriminalisation », étant donné que l'achat de services sexuels est criminalisé (bien que la vente de services sexuels soit techniquement décriminalisée) ; la décriminalisation fait en effet référence au retrait complet de toute législation relative au travail du sexe. On parlera ici de « décriminalisation partielle ».

2 La Norvège et l'Islande ont aussi criminalisé l'achat de services sexuels et la loi a été proposée dans dans d'autres pays tels que l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande du Nord et la France.

3 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

4 Les termes « travail du sexe » et « travailleurSEs du sexe » sont utilisés dans le présent document pour renforcer la légitimité de la notion de travail dans le travail du sexe ; on remarquera cependant que ces termes sont quasiment universellement absents du discours dominant et des discussions politiques en Suède. Au lieu de cela les principaux intervenants en Suède utilisent les mots « prostitution » et « prostituéEs » bien que les travailleurSEs du sexe et les organisations qui luttent pour les droits des travailleurSEs du sexe du monde entier aient déjà répété à maintes reprises que ces termes étaient péjoratifs et réducteurs.



Tout le monde est-il d'accord avec l'approche officielle suédoise ?

Non et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le travail du sexe n'est pas systématiquement violent ou problématique (il ne s'agit pas non plus de nier que cela est aussi parfois le cas). Le travail du sexe, tout comme de nombreuses professions, existe sous des formes diverses et variées et cette diversité se retrouve aussi dans les formes et l'intensité de la violence qui y est parfois associée. Cette violence est étroitement liée à l'environnement de travail des travailleurSEs du sexe (qui peut être modifié) ; elle est donc très variable et n'est pas inévitable.

En outre, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe ne s'identifient pas comme victimes. Beaucoup insistent que le choix qu'ils/elles ont fait d'être travailleurSEs du sexe est un choix réfléchi et responsable et que les raisons de ce choix sont aussi variées que leurs expériences de cette profession. Par ailleurs, la perspective féministe fondamentaliste affirme que les travailleuses du sexe sont des femmes opprimées et marginalisées (cisgenres⁵), victimes des hommes qui sont leurs clients. C'est une vision qui exclut complètement les travailleurSEs du sexe trans et hommes ainsi que les femmes et les membres de la communauté LGBTQ qui sont clientEs : touTEs les travailleurSEs du sexe ne sont pas des femmes cisgenres et tous les clients ne sont pas des hommes hétérosexuels.

Ainsi, dans le contexte des problèmes mentionnés ci-dessus relativement aux généralisations simplistes du féminisme abolitionniste, de nombreuses organisations (des organisations et des syndicats de travailleurSEs du sexe, des prestataires de services et de soins de santé ainsi que des universitaires, des militantEs et des intervenantEs politiques), à la fois sur la scène internationale et en Suède, tentent d'avoir dans leur rapport avec le travail du sexe une approche qui tient compte de la complexité de la situation. Ils/elles tentent de remettre en question un discours qui conceptualise le travail du sexe comme une forme de violence et affirme que la violence fait intrinsèquement partie du travail du sexe, un discours réducteur qui fait l'impasse sur la diversité et les nuances du travail du sexe.

Ces opinions divergentes ont-elles ébranlé en Suède le consensus sur le travail du sexe ?

Non, et ce, en dépit des pressions exercées sur la scène politique suédoise pour que les travailleurSEs du sexe contribuent aux débats et aux discussions politiques. Au lieu de cela, les travailleurSEs du sexe ont été excluEs et on les empêche systématiquement de s'exprimer.

Le travail du sexe, tout comme de nombreuses professions, existe sous des formes diverses et variées et cette diversité se retrouve aussi dans les formes et l'intensité de la violence qui y est parfois associée. Cette violence est étroitement liée à l'environnement de travail des travailleurSEs du sexe (qui peut être modifié) ; elle est donc très variable et n'est pas inévitable.

⁵ Être « cisgenre » fait référence aux individus dont l'identité de genre correspond au sexe qui leurs a été assigné à la naissance, en opposition aux personnes « transgenres ».



L'impact réel du modèle suédois sur les travailleurSEs du sexe

La perspective abolitionniste en Suède et les méthodes employées pour faire taire l'opposition

Dans le cas du travail du sexe, plusieurs méthodes sont utilisées en Suède pour faire taire les travailleurSEs du sexe et réduire au silence les voix divergentes qui s'élèvent et qui pourraient ébranler avec succès le consensus établi.

La Suède est un pays moderniste qui jouit d'une longue tradition de pratique de l'ingénierie sociale et qui a établi des consensus sur de nombreux sujets. Ce que cela signifie en pratique, c'est que les divers groupes qui menacent de faire échouer la Suède dans son aspiration à devenir un État providence homogène et unifié font l'objet de méthodes interventionnistes de contrôle variées. Au XIX^e et XX^e siècles ces groupes étaient notamment les femmes, les travailleurSEs du sexe, les hommes gays, les usagers de drogues, les immigrantEs et touTEs celles et ceux que la théorie eugéniste considère comme déficientEs. Diverses méthodes de contrôle ont été utilisées, telles que l'emprisonnement forcé des personnes ayant des maladies vénériennes/IST comme le VIH (cela continue à ce jour), l'emprisonnement et le « traitement » forcé des usagers de drogues (cette pratique est aussi toujours d'usage), et la stérilisation de nombreuses personnes (une pratique qui a cessé au milieu des années 70 ; la stérilisation des personnes transgenres était jusqu'en 2013 une condition sine qua non pour pouvoir bénéficier de l'opération de réassignation sexuelle).

Pourtant l'utilisation de la force et la ségrégation ne sont pas les seules méthodes utilisées en Suède pour exclure et contrôler. Empêcher certains groupes considérés comme socialement déviants et perturbateurs de s'exprimer est une autre de ces méthodes. Dans le cas du travail du sexe, plusieurs méthodes sont utilisées en Suède pour faire taire les travailleurSEs du sexe et réduire au silence les voix divergentes qui s'élèvent et qui pourraient ébranler avec succès le consensus établi. Ces méthodes découlent directement de l'approche plus large qu'adopte le féminisme radical en ce qui concerne le travail du sexe, une approche similaire à la construction sociale du travail du sexe en Suède.

Les méthodes employées pour faire taire les voix qui s'opposent en Suède à une vision simpliste du travail du sexe sont parfois complexes et ingénieuses. Pourtant, comprendre leur fonctionnement et leurs conséquences peut permettre de limiter leur efficacité.

Quatre méthodes principales sont utilisées pour faire taire l'opposition (on verra qu'il y a cependant des chevauchements). Chaque méthode sera illustrée par des exemples.



MÉTHODE 1 :

La fausse conscience

La « fausse conscience » est un ancien concept (inventé par Friedrich Engels au XIX^e siècle) qui affirme que certains groupes ne sont pas à même de comprendre leur propre situation ou leurs motivations. Dit simplement, cela signifie que certains individus n'ont pas une conscience « objective » d'eux-mêmes. Puisque le groupe ou l'individu en question n'est pas conscient de sa propre situation, son opinion subjective et son témoignage ne sont pas considérés comme étant indicatifs de la « réalité » de leur situation.

De nombreuses raisons sont invoquées pour justifier ce manque de conscience et cette méthode est utilisée pour faire taire les groupes dont les perspectives menacent les conceptions dominantes. La classe ouvrière, ceux et celles dont l'ethnie/la race est considérée comme inférieure, les usagers de drogues, les personnes LGBT et les travailleurSEs du sexe sont parmi les groupes qui ont ainsi été déresponsabilisés dans le monde.

Les féministes radicales utilisent régulièrement dans leurs textes l'argument selon lequel les travailleurSEs du sexe s'exprimeraient à partir d'une position de fausse conscience ; cet argument est aussi utilisé en Suède et est justifiée par les hypothèses présentées ci-dessous :

Les féministes radicales utilisent régulièrement dans leurs textes l'argument selon lequel les travailleurSEs du sexe s'exprimeraient à partir d'une position de fausse conscience...

Le traumatisme à l'origine de la fausse conscience et de l'incapacité à faire un choix éclairé

Selon cet argument, les travailleurSEs du sexe seraient tellement traumatisées par leur expérience du travail du sexe, ou bien encore par les sévices qu'ils/elles auraient subis et qui auraient été précurseurs de leur travail du sexe, qu'elles/ils sont incapables de comprendre clairement la situation dans laquelle elle/ils se trouvent. Il est aussi avancé que ces sévices sont rejoués au travers du travail du sexe (construit comme étant automatiquement violent). Cette approche de la prostitution est bien résumée (de façon critique) par un des conseillers principaux au Conseil national suédois de la santé et de la protection sociale (*Socialstyrelsen*) :

« (On nous dit que) si vous voyez votre situation de cette manière (c'est à dire que votre travail du sexe n'est pas imposé mais est volontaire), et bien c'est parce que vous réagissez à un traumatisme du passé ou bien que vous êtes traumatisé et que vous réagissez à des violences sexuelles qui vous sont arrivées dans le passé... ou encore que vous souffrez d'une fausse conscience »

(Entretien, 2010, propos d'un conseiller principal sur la prostitution – *Socialstyrelsen*)⁶

⁶ Levy, J., 2014, *Criminalising the Purchase of Sex – Lessons from Sweden* (Routledge)



Cet argument ne tient pas quand il est analysé dans le contexte de l'expérience individuelle. Comme il a été mentionné ci-dessus, les expériences et les motivations relatives au travail du sexe sont incroyablement variées. Le conseiller au Conseil national suédois de la santé et de la protection sociale qui est cité ci-dessus le dit très clairement : on a tendance à tout simplement mettre des personnes qui ont des expériences et des motivations très différentes « dans le même panier » :

...il convient de préciser que de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe choisissent le travail du sexe parmi (ou même en plus) d'autres moyens de subsistance et pour différentes raisons. Pour de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe, le travail du sexe n'est pas un acte de désespoir.

« On met tout le monde dans la même catégorie et puis on dit que, au final, il n'y a pas de différence, ça n'a pas d'importance si votre revenu est de €5,000 par mois, si vous vendez du sexe de façon indépendante, sans intermédiaire... vous vous retrouvez dans la même position que quelqu'un que l'on force à travailler »

(Entretien, 2010, propos d'un conseiller principal sur la prostitution – Socialstyrelsen)⁷

Choisir le travail du sexe par désespoir

Il est tenu pour acquis que les travailleurSEs du sexe sont forcés pour une raison ou pour une autre de faire ce travail, tant et si bien qu'il leurs est très difficile de se faire entendre lorsqu'ils/elles affirment que le travail du sexe est un « choix ». Les arguments avancés pour justifier cette perspective prennent la forme de généralisations qui dépeignent les travailleurSEs du sexe comme étant pauvres, dépourvusEs, dépendantEs des drogues ou de l'alcool ou encore comme ayant des problèmes de santé mentale.

Cette argument ne tient pas la route si l'on tient compte du fait que les « choix » que les gens font sont limités par différents facteurs dans de nombreuses situations et que cela va bien au-delà du travail du sexe, du genre etc. On pourrait même argumenter que dans le contexte du capitalisme, très peu de gens peuvent réellement choisir « librement » leurs moyens de subsistance. Par ailleurs, il convient de préciser que de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe choisissent le travail du sexe parmi (ou même en plus) d'autres moyens de subsistance et pour différentes raisons. Pour de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe, le travail du sexe n'est pas un acte de désespoir.

L'objectivité des travailleurSEs du sexe est biaisée par le conditionnement du patriarcat

Cet argument affirme que c'est parce que les travailleurSEs du sexe sont conditionnéEs par le système patriarcal qu'elles/ils ne se rendent pas compte de l'oppression/soumission dont elles/ils sont victimes. Elles/ils ne sont ainsi pas capables de voir la « réalité » de leur situation et de prendre conscience des problèmes que pose le travail du sexe. Il s'agit d'un argument utilisé pour décrédibiliser les travailleurSEs du sexe qui affirment qu'ils/elles ont choisi le travail du sexe et exercent cette profession de leur plein gré, que le travail leurs plait et/ou que leur travail n'est pas problématique et qu'il ne leur ait pas préjudiciable. Il s'agit ici d'un point de vue condescendant et (et il faut noter l'ironie puisqu'il s'agit d'un concept souvent dénoncé par les féministes) paternaliste puisqu'il sert à faire taire certaines femmes en permettant à d'autres (celles qui prétendent voir au delà de l'infrastructure de l'oppression patriarcale) de parler à leur place.

⁷ Levy, J., 2014, *Criminalising the Purchase of Sex – Lessons from Sweden* (Routledge)



L'impact réel du modèle suédois sur les travailleurSEs du sexe

La perspective abolitionniste en Suède et les méthodes employées pour faire taire l'opposition

Ce modèle de fausse conscience nous dit ainsi que seules certaines opinions sont acceptables de la part des travailleurSEs du sexe : celles qui se conforment à la perspective abolitionniste qui voit le travail du sexe comme intrinsèquement violent, nuisible et problématique. Les perspectives qui ne construisent pas le travail du sexe de cette manière ne comptent pas. Ainsi, puisque la perception du travail du sexe en Suède est influencée par la rhétorique féministe abolitionniste, les travailleurSEs du sexe qui parlent de leur expérience ne sont pas prisES au sérieux à moins qu'ils/elles adhèrent à la perception dominante du travail du sexe et/ou qu'ils/elles aient décidé d'arrêter le travail du sexe et expriment le regret d'avoir fait ce travail.

...puisque la perception du travail du sexe en Suède est influencée par la rhétorique féministe abolitionniste, les travailleurSEs du sexe qui parlent de leur expérience ne sont pas prisES au sérieux à moins qu'ils/elles adhèrent à la perception dominante du travail du sexe et/ou qu'ils/elles aient décidé d'arrêter le travail du sexe et expriment le regret d'avoir fait ce travail.



MÉTHODE 2 :

Les travailleurSEs du sexe mentent et font semblant que tout va bien

Les méthodes utilisées pour faire taire les travailleurSEs du sexe ne s'inspirent pas seulement du concept de la « fausse conscience », il existe aussi l'idée que les travailleurSEs du sexe mentent activement ou prétendent aller bien et ne pas avoir de problèmes quand elles/ils expriment leurs opinions, parlent de leurs expériences, de leurs motivations et de leurs vies. Ces affirmations se font dans un contexte où le travail du sexe est jugé, et cela de façon universelle, problématique et traumatisant et où les travailleurSEs du sexe cacheraient la « véritable » nature de leur travail pour ces mêmes raisons.

En Suède, les parties prenantes telles que les membres de la Stockholm Prostitution Unit, une organisation financée par l'État qui met des services sociaux à disposition des travailleurSEs du sexe, ainsi que les membres des forces de police suédoises, affirment qu'il ne sert à rien de s'adresser directement aux travailleurSEs du sexe (et donc d'accorder de la crédibilité à leurs témoignages) parce que leurs témoignages sont inexacts et ne reflètent pas la réalité. Cette méthode, tout comme le modèle de la fausse conscience, sert à décrédibiliser le discours des travailleurSEs du sexe ainsi que les études et les textes qui mettent le discours des travailleurSEs du sexe au centre des discussions et des analyses.

La Stockholm Prostitution Unit a en effet affirmé plus d'une fois (notamment au cours de communications avec le Conseil national suédois de la santé et de la protection sociale) qu'ils sont à même de faire la part des choses entre ce qui est vrai ou non dans les témoignages des travailleurSEs du sexe. Un des membres de la Stockholm Prostitution Unit expliquent que les travailleuses du sexe, lorsqu'elles sont interrogées directement, « jouent un rôle » et « prétendent que tout va bien » ce qui décrédibilisent leur témoignage :

« Si on me pose des questions, et que je suis travailleuse du sexe... la plupart d'entre nous ferons semblant que tout va bien, et pour être honnête qui voudrait payer pour une pute triste ? La prostitution c'est jouer un rôle, je suis celle que tu veux, j'ai envie de baiser, je souris... elles n'auraient jamais aucun client si elles se mettaient à pleurer dans la rue non ? Mais tout ça c'est du théâtre. Et bien sûr c'est ça qui rend les entretiens avec les prostituées difficiles. »

(Entretien, 2009, travailleur social, Stockholm Prostitution Unit)⁸

Les personnes qui conduisent ces entretiens avec les travailleurSEs du sexe considèrent donc que la parole de certainEs travailleurSEs du sexe ne peut pas être prise au sérieux dans les débats et les discussions mais considèrent par contre que leur propre point de vue est valable et recevable.

Cette méthode, tout comme le modèle de la fausse conscience, sert à décrédibiliser le discours des travailleurSEs du sexe ainsi que les études et les textes qui mettent le discours des travailleurSEs du sexe au centre des discussions et des analyses.

⁸ Levy, J., 2014, *Criminalising the Purchase of Sex – Lessons from Sweden* (Routledge)



MÉTHODE 3 :

Une perspective non-représentative

Cette méthode est principalement utilisée quand les deux premières ont échoué, par exemple dans les cas où il n'a pas été possible de faire taire les travailleurSEs du sexe parce qu'ils/elles sont organisés dans le militantisme, sont reconnus et parviennent à se faire entendre dans les débats.

En plus des deux méthodes mentionnées ci-dessus utilisées pour décrédibiliser le discours des travailleurSEs du sexe, une troisième méthode est d'affirmer qu'une perspective qui s'écarte de la position dominante adoptée quant au travail du sexe n'est pas représentative des travailleurSEs du sexe dans leur ensemble.

Il s'agit à nouveau dans ce cas du concept selon lequel il existerait une « vérité » objective pour tout ce qui touche au travail du sexe. Cette méthode est principalement utilisée quand les deux premières ont échoué, par exemple dans les cas où il n'a pas été possible de faire taire les travailleurSEs du sexe parce qu'ils/elles sont organisés dans le militantisme, sont reconnus et parviennent à se faire entendre dans les débats. Il n'est en fait pas possible dans ce cas d'utiliser les arguments selon lesquels les travailleurSEs du sexe n'auraient pas conscience de leur situation ou encore qu'ils/elles ne diraient pas la vérité concernant leur travail et on affirme donc que leur témoignage n'est pas représentatif de l'expérience de la majorité des travailleurSEs du sexe.

Une citation de Kajsa Wahlberg, de la police nationale suédoise, publiée en 2013 dans *The Guardian*⁹ illustre la manière dont cette méthode est utilisée :

« Il existe un petit groupe de lobbyistes pro-prostitution qui est très puissant. Le sex purchase act (la loi qui criminalise les clients) n'a pas été passé pour elles mais plutôt pour les femmes qui souffrent de la prostitution. » (Traduction)¹⁰

Wahlberg, qui fait partie des personnes qui ont proposé la loi, affirme ici que les travailleurSEs du sexe qui se font entendre font partie d'un lobby petit et puissant. Les travailleurSEs du sexe qui souhaitent s'exprimer sur leurs vies et leurs expériences en Suède sont donc décrédibilisés grâce à l'argument selon lequel leurs témoignages ne sont pas représentatifs puisqu'ils ne représentent pas la « majorité ». Les travailleurSEs du sexe censés représenter « réellement » la majorité ne peuvent pas s'exprimer elles/eux-mêmes puisque, soit ils/elles souffrent de fausse conscience soit elles/ils ne racontent pas toute la vérité et par conséquent certains individus s'autoproclament leurs porte-paroles. On voit bien, dans les écrits de l'écrivain féministe Sheila Jeffreys qui encourage la criminalisation de l'achat de sexe, comment cette perspective s'inspire grandement de la théorie féministe radicale internationale. La citation suivante montre bien comment Jeffreys décrédibilise simultanément le discours de certainEs travailleurSEs du sexe en faisant, de manière sélective, la promotion d'autres perspectives :

« En dépit des efforts de certaines organisations de défense des droits des prostituées qui tentent de présenter la prostitution sous un jour favorable, il est clair au travers des expériences de ces femmes que beaucoup d'entre elles veulent condamner l'oppression de la prostitution plutôt de la glorifier. » (Traduction)¹¹

(Jeffreys 1997: 79)¹²

9 Thompson, H., 2013, « Prostitution: Why Swedes Believe They Got It Right », dans *The Guardian*, 12 décembre, disponible en ligne à : <http://www.theguardian.com/global-development/2013/dec/11/prostitution-sweden-model-reform-men-pay-sex> (visité pour la dernière fois le 24 décembre 2013)

10 Citation originale : « We have a small group of pro-prostitution lobbyists that are very powerful. The sex purchase act was not passed for them; it was passed for the majority of women who suffer from prostitution ».

11 Citation originale : « Despite the efforts of some prostitutes' rights organisations to put a positive face on prostitution, as soon as women speak out about their experience it becomes clear that many women want to condemn the oppression of prostitution rather than celebrate it »

12 Jeffreys, S., 1997, *The Idea of Prostitution* (Melbourne: Spinifex Press)



Le modèle suédois, qui justifie son existence en définissant le travail du sexe comme une forme de violence masculine contre les femmes, ne tient pas du tout compte des personnes trans et des hommes qui sont travailleurSEs du sexe.

En outre le Swedish National Coordinator Against Prostitution and Trafficking (Coordinateur national suédois contre la prostitution et la traite humaine) souligne de façon similaire que celles et ceux dont on entend les témoignages directs ne sont pas crédibles :

« Il faut trouver les bonnes personnes... si vous mettez une annonce dans le journal qui dit “ Si vous êtes prostituée, ou êtes dans l'industrie du sexe, veuillez répondre à cette question ”, ce ne sont pas les bonnes personnes qui répondront ».

(Entretien, 2009, Stockholm Länsstyrelsen)¹³

Par ailleurs, cette méthode est aussi utilisée pour faire taire les travailleurSEs du sexe qui ne sont pas des femmes cisgenres. Le modèle suédois, qui justifie son existence en définissant le travail du sexe comme une forme de violence masculine contre les femmes, ne tient pas du tout compte des personnes trans et des hommes qui sont travailleurSEs du sexe. Par défaut ils/elles sont en effet considérés comme n'étant pas représentatifs de la grande majorité des travailleurSEs du sexe, et cela malgré le fait que certaines parties prenantes, notamment les membres du Malmö Prostitution Unit dans le sud de la Suède, aient précisé qu'il pourrait y avoir, en Suède, plus d'hommes que de femmes cisgenres qui vendraient des services sexuels.¹⁴

¹³ Levy, J., 2014, *Criminalising the Purchase of Sex – Lessons from Sweden* (Routledge)

¹⁴ Une étude récente appuie ces affirmations. Voir AFP/The Local, 2012, « More Men in Sweden Sell Sex Than Women: Study » (Plus d'hommes que de femmes vendraient du sexe en Suède : une étude), disponible en ligne à <http://www.thelocal.se/20121113/44386> (visité pour la dernière fois le 1er février 2014)



MÉTHODE 4 :

Caricaturer et/ou diaboliser les témoignages et l'auteurE des témoignages

Dans la cadre de cette quatrième méthode, les perspectives des opposantEs à la construction féministe radicale du travail du sexe sont exagérées et déformées ; on les présente comme des perspectives libérales, encourageant le travail du sexe et/ou faisant la promotion de la promiscuité. Les critiques de la loi criminalisant l'achat de services sexuels en Suède sont attaquées et diabolisées de cette manière et ce ne sont pas seulement les travailleurSEs du sexe qui sont accuséEs de cautionner et de soutenir « l'industrie du sexe » : les membres des organisations LGBT, les prestataires de services, les chercheurs et les travailleurSEs sociaux ont aussi à subir ces attaques chaque fois qu'ils/elles critiquent cette loi et ses justifications idéologiques.

...c'est la personne elle-même qui est attaquée afin de discréditer son point de vue.

Il s'agit là d'un argument *ad hominem* : au lieu de débattre du contenu de l'argument, c'est la personne elle-même qui est attaquée afin de discréditer son point de vue. C'est une méthode qui semble être utilisée dans le cas où aucune des premières méthodes n'ait réussi à décrédibiliser les témoignages des travailleurSEs du sexe : lorsqu'un argument ne peut pas être décrédibilisé de manière convaincante, c'est la personne elle-même qui est attaquée.

Cette manière de faire taire l'opposition est utilisée en Suède et sur la scène internationale : les individus et les organisations qui adoptent une approche respectueuse des droits des travailleurSEs du sexe (contrairement à l'abolitionnisme) ont par exemple été accusés par les féministes radicales abolitionnistes d'encourager le travail du sexe et même dans certains cas d'être de mèche avec les proxénètes et les trafiquants dans le but de discréditer leur perspective.

« Les féministes de la Coalition contre la traite des femmes (CATW [Coalition Against Trafficking], une organisation abolitionniste) sont convaincues que personne ne choisirait de travailler dans la prostitution de son plein gré et pensent que les défenseurs des droits des travailleurSEs du sexe sont de connivence avec les " maquereaux " et les " trafiquants " ». (Traduction)¹⁵ (Doezema 2010: 134)¹⁶

15 Citation originale : « Convinced that no one could ever choose to work in prostitution, CATW [the Coalition Against Trafficking, an abolitionist organisation] feminists perceive sex worker rights advocates as being in league with 'pimps' and 'traffickers' ».

16 Doezeema, J., 2010, *Sex Slaves and Discourse Masters – The Construction of Trafficking* (London: Zed Books)



Résumé

Comme cela est le cas pour toutes les tentatives d'établir une « vérité » universelle qui s'appliquerait à un groupe social ou à une communauté spécifique, les généralisations qui sont faites en Suède concernant le travail du sexe sont intrinsèquement inexactes. Afin de maintenir en place une perspective dominante simpliste, quatre méthodes sont utilisées par les féministes radicales abolitionnistes pour faire taire l'opposition et décrédibiliser la parole des travailleurSEs du sexe ainsi que toute critique de la loi criminalisant l'achat de services sexuels :

- 1 un modèle de fausse conscience ;
- 2 l'affirmation que les travailleurSEs du sexe mentent et/ou prétendent que tout va bien ;
- 3 l'argument selon lequel les travailleurSEs du sexe qui sont critiques de la loi ne sont pas représentatifVEs ;
- 4 caricature/exagération des témoignages et attaque sur les individus afin de les discréditer et de passer leurs arguments sous silence.

Ces diverses méthodes sont des outils puissants : ils sont interchangeables, peuvent être utilisés en tandem et sont particulièrement efficaces pour décrédibiliser les travailleurSEs du sexe, les militantEs pour les droits des travailleurSEs du sexe, leurs alliés, les universitaires etc. qui s'opposent aux déclarations des féministes fondamentalistes. Plusieurs de ces méthodes sont utilisées pour empêcher les travailleurSEs du sexe qui ont des points de vue divergents en Suède de s'exprimer et c'est pour cela que les promoteurs de la loi ont pu défendre son succès apparent sans rencontrer d'opposition réelle.

C'est en disséquant et en déconstruisant ces méthodes que nous parviendrons peut être à mieux les remettre en question et à les démanteler pour pouvoir s'opposer efficacement aux arguments qui justifient le « modèle suédois ».

C'est en disséquant et en déconstruisant ces méthodes que nous parviendrons peut être à mieux les remettre en question et à les démanteler pour pouvoir s'opposer efficacement aux arguments qui justifient le « modèle suédois »



Pour plus d'information sur ce sujet

Les quatre documents qui forment cet outil de travail sont issus d'un travail de recherche effectué par l'auteur Dr. Jay Levy en Suède entre 2008 et 2012. Ce travail de recherche est publié dans l'ouvrage :

- Levy, J., 2014, *Criminalising the Purchase of Sex – Lessons from Sweden* (Routledge)

En outre, plus d'informations sont disponibles à la lecture dans les textes essentiels suivants :

Pour un aperçu de la législation ainsi que des justifications et des perspectives qui sous-tendent la loi, voir :

- Ministry of Industry, Employment and Communications, 2004, *Prostitution and Trafficking in Human Beings* (Stockholm: Ministry of Industry, Employment and Communications), available online at: http://myweb.dal.ca/mgoodyea/Documents/Sweden/prostitution_fact_sheet_sweden_2004.pdf (visité pour la dernière fois le 6 juillet 2014)

Pour un aperçu des débats qui ont précédé la loi en Suède voir :

- Svanström, Y., 2004, "Criminalising the John – A Swedish Gender Model?" in *The Politics of Prostitution – Women's Movements, Democratic States and the Globalisation of Sex Commerce*, ed. Outshoorn, J.: 225–244 (Cambridge: Cambridge University Press)

Pour des exemples de l'analyse féministe abolitionniste du travail du sexe utilisée pour justifier le modèle suédois, voir :

- Dworkin, A., 1992, "Prostitution and Male Supremacy", Présenté à *Prostitution: From Academia to Activism*, University of Michigan Law School, 31 octobre
- Ekberg, G., 2004, "The Swedish Law That Prohibits the Purchase of Sexual Services – Best Practices for Prevention of Prostitution and Trafficking in Human Beings", *Violence Against Women* 10, 10: 1187–1218
- Jeffreys, S., 1997, *The Idea of Prostitution* (Melbourne: Spinifex Press)



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org

NSWP is a private not-for-profit limited company.
Company No. SC349355

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations